

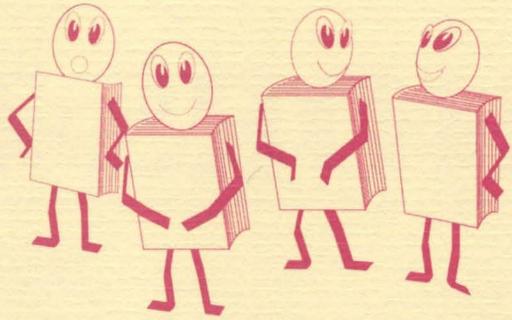
HORS TEXTE



Quelques membres du Comité de rédaction à travers le temps



Bulletin de l'AGBD - Genève
Novembre 2009 - No 90



ce qu'ils ont dit

Harry Potter n'en croit pas ses yeux ! Adossé à un gros chêne, un homme, un pur moldu (un non sorcier, en langage « potteresque »), est en train de lire un livre magique. Et ce moldu, censé tout ignorer du monde des sorciers, ne s'étonne pas de l'objet qu'il a entre les mains ! Bizarre. Pourtant le livre est forcément magique : le texte change une fois lu, et les illustrations sont animées, de véritables petites vidéos intégrées au papier... Eh bien non, monsieur Potter ! Sachez que pendant que vous viviez vos aventures dans le monde des sorciers, les ingénieurs moldus de la société hollandaise XXX faisaient travailler leurs méninges pour créer un papier animé. Et ce que vous voyez par cette belle journée de 2014, c'est un livre fait de ce papier...

Drôle de livre tout de même ! Il n'a que deux pages, disposées en vis-à-vis. Mais c'est suffisant. Appuyez sur le bouton situé sur le bord droit du bouquin et le texte des pages 1 et 2 est aussitôt remplacé par celui des pages 3 et 4. Et ainsi de suite. L'intégralité du roman est mémorisée dans une petite puce électronique. Une puce capable de contenir toute une bibliothèque...

EDITORIAL

Trente ans ! *Trente ans déjà et toutes ses pages*, selon la jolie formule de Micha Sofer, membre fondateur de notre revue et inventeur de son titre : HORS-TEXTE. Lui et nos collègues, Catherine Chauvet, Dorette Glardon, Daisy McAdam, Lucienne Caillat et Alain Jacquesson, imaginaient-ils, en concrétisant l'idée de ce dernier, en 1979, que trente ans plus tard, dans un autre millénaire, Hors-Texte en serait à son 90^e numéro ?

Il faut bien le dire, l'écrire plutôt, une telle longévité, pour une publication d'une *petite* association professionnelle régionale, modestement sous-titrée « bulletin » du reste, tient de la gageure ou du miracle. Quoiqu'en y réfléchissant ce miracle ne tombe pas du ciel, mais bien de la constance et de la conscience professionnelle de toutes celles et de tous ceux qui ont fait Hors-Texte et ce, de manière entièrement bénévole, faut-il le souligner. Ainsi, après les sus-nommés, se sont succédés, au cour de ces trois décennies : Isabelle Bellego, Madeleine Duparc, Michel Gorin, Catherine Stevenin, Catherine Popa, Eliane Mendes, Fabienne Burgy, Catherine Comte, Marie-Claude Troehler, Marie-Claire Wessel, Marie-Christine Huber, Joëlle Angeloz, Christine Roch, Malou Noetzlin, Danièle Tosi, Joëlle Walther, Elisabeth Bernardi, Marie-Pierre Flotron et votre serviteur¹. A cette liste (dans laquelle j'espère n'avoir personne oublié) il convient d'ajouter Marie Martin, qui assura longtemps, d'un œil attentif et exercé, la correction de notre revue, avec bien plus d'acuité que n'importe quel correcteur d'orthographe informatique.

Solliciter des articles, relancer les auteurs pressentis, réceptionner les textes, les mettre en page, chercher des illustrations et connaître le soir du bouclement, une angoisse semblable à celle du gardien de but, non pas au moment du penalty, mais à celui du comptage des pages, qui doivent toujours être un multiple de 4 – et il est rare d'y arriver du premier coup, voilà ce qu'ont vécu les divers comités Hors-Texte pour livrer leurs 3 numéros annuels. Nous pouvons être fiers du résultat, Hors-Texte est apprécié bien au-delà du cercle des membres de l'AGBD, dont il constitue un fer de lance.

Cela valait bien un numéro *spécial 30 ans* dans lequel sont retracées les évolutions (usons du pluriel) de notre microcosme bibliothéconómico-genevois, avec un petit détour par le vaudeville. Merci une fois encore à tous nos contributeurs.

Cela valait bien aussi une fête, elle fut belle, avec ses notes musicales et culinaires grecques, près de la moitié des rédacteurs et rédactrices étaient présents, le ciel lui-même offrit les feux d'artifice ; merci au comité de l'avoir organisée. Mais surtout MERCI à celles et ceux qui ont donné vie à Hors-Texte depuis toutes ces années. 30 ans, un bel âge ! Au mien, on sait qu'on a encore tout l'avenir devant soi. Alors CHAPEAU et VIVE HORS-TEXTE !

Eric Monnier

¹ Lequel songe à arrêter de sévir des ces colonnes en 2011, date à laquelle il sera grand temps de céder sa place, après qu'il y aura passé 20 ans !!!

BILLET DU PRESIDENT ou il était une fois l'IFLA

Aux 320 membres de l'AGBD,
Aux pluriels lecteurs de Hors-Texte,

Le comité a pris la décision de s'affilier à la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (FIAB), plus connue par son acronyme anglais : IFLA¹, International federation of library associations and institutions. L'AGBD est donc membre de l'IFLA² en tant que *Other association*³.

Pour mémoire, l'IFLA est l'institution représentant les bibliothèques et leur personnel au niveau planétaire. Fondée en 1927 et basée aux Pays-Bas, elle est forte de 1600 membres institutionnels et individuels de 150 pays différents. Elle est active sur cinq principaux tableaux : le développement des bibliothèques dans les pays du Tiers-monde, le copyright et autres droits, l'accès libre à l'information et à la liberté d'expression, la conservation et la préservation des collections, les normes et standards et, enfin, la maintenance et le développement du format MARC universel (UNIMARC). Par ailleurs, l'IFLA est constituée de 44 sections qui, soit se focalisent sur des thématiques particulières (par exemple, catalogage, livre ancien ou services de référence), soit rassemblent des bibliothèques de même type (notamment, bibliothèques nationales, bibliothèques des sciences sociales ou encore bibliothèques de jeunesse).

La grande force de l'IFLA est de pouvoir intervenir sur la scène internationale en tant que représentante du monde des bibliothèques. Elle l'a magnifiquement illustrée lors de sa participation active au Sommet mondial de la société de l'information, organisé par l'Organisation des nations unies (et dont, souvenez-vous, une phase s'est tenue à Genève en décembre 2003). L'IFLA bénéficie aussi d'une reconnaissance hors du monde des bibliothèques : en septembre 2009, la *Bill and Melinda Gates Foundation* a confirmé son soutien à l'IFLA à hauteur de 1,5 million de dollars sur trois ans.

L'IFLA organise un congrès annuel⁴ (qui réunit environ 3000 participants provenant de tous les continents) et publie de nombreux ouvrages et une revue trimestrielle, *IFLA journal*.

¹ En bon francophone, je souhaiterais utiliser l'acronyme français FIAB. Las, tout le monde parle d'IFLA. Par pragmatisme, je retiendrai donc IFLA dans mon texte.

² Site Internet : www.ifla.org (Page consultée le 12.10.2009).

³ Il existe aussi deux autres catégories *National association* et *International association*.

⁴ Le prochain congrès se tiendra à Göteborg (Suède) du 10 au 15 août 2010.

En s'affiliant à l'IFLA, l'AGBD – l'ensemble de ses membres, vous – marque un soutien fort et concret à cette organisation universelle. L'IFLA est d'abord une fédération d'associations. Quoi de plus naturel pour la nôtre d'en être membre ? Quoi de plus légitime de nous raccrocher à ce mouvement international, nous, association basée dans une ville internationale où la conscience universelle s'épanouit avec autant de force ?

En adhérant à l'IFLA, l'AGBD offre à ses membres – à vous – la double possibilité de participer à la bonne marche de l'IFLA. Premièrement, vous bénéficierez du droit de vous inscrire au congrès annuel de l'IFLA au tarif membre (l'économie aurait été de 140 euros pour le congrès de Milan !). Deuxièmement, notre affiliation nous donne droit à deux voix lors des votes et à être membre de trois sections, dont Gestion des associations de bibliothèques (Management of library associations) ; ce dernier point devrait résonner comme une invitation aux membres intéressés – à vous – à s'investir sur le plan international : il y a du travail pour vous au comité ou dans un groupe *ad hoc* !

Cette affiliation est aussi l'occasion d'entrevoir des collaborations actives, dans le domaine international, avec des associations ou des institutions genevoises ou suisses. Ainsi, un rapprochement avec les Swiss librarians for international relations (SLIR), l'Université de Genève, la Bibliothèque nationale suisse et Bibliothèque information Suisse (BIS) pourrait prendre rapidement corps.

L'investissement de la cotisation – 500 euros pour 2010 – n'est pas anodin. Les finances saines de notre association nous le permettent. Encore une fois, il s'agit de soutenir une organisation qui travaille pour le bien des bibliothèques, des bibliothécaires... et de nos publics. Bien d'avantage, c'est une voie qui vous est ouverte – vous les membres de l'AGBD – pour vous insérer dans le tourbillon excitant des collaborations internationales. La Suisse n'est pas en reste en la matière. Je ne citerai que *IFLA Libraries Success Stories Database*⁵ initiée par notre collègue Danielle Mincio, membre du Conseil de direction de l'IFLA... et membre d'honneur de l'AGBD. Je la remercie d'ailleurs vivement de ses conseils judicieux, conseils qui ont guidé le comité vers le choix final de l'affiliation

En guise de conclusion, je reprends la très belle et fort pertinente formule proposée par le *Corriere della Sera* dans son édition du 28 août 2009, au lendemain de la clôture du congrès 2009 de l'IFLA à Milan : « IFLA = l'ONU dei libri ». Et l'AGBD en est maintenant membre.

Pierre Boillat

⁵ Site Internet : <http://www.tribalpixel.ch/ifla/index.php> (Page consultée le 12.10.2009).

VOLUMEN

Qu'une association professionnelle de la taille de l'AGBD continue à publier un bulletin qui a toutes les apparences d'une revue tient de la gageure.

Trente ans et toutes ses pages serait-on tenté de dire aujourd'hui alors que le débat fait rage autour de la numérisation des documents. Il ne se passe plus de semaine où des prises de position issues du monde des bibliothèques se fassent entendre. Les quelques réflexions que je voudrais livrer aujourd'hui ne cherchent pas à entrer dans ce débat même si la tentation est grande de faire de *Hors-Texte* une revue en ligne. En effet, nous allons vers une numérisation globalisée de l'information. Or nous savons que si les supports numériques améliorent l'accessibilité aux documents leur durée de vie reste encore moins fiable que le support papier.

Ce qu'il faut tenter encore une fois de relever ce sont les effets que les supports matériels et les canaux de diffusion produisent sur l'acte de lire. La forme du document, qu'il soit livre, dictionnaire, revue ou autres influe sur notre manière de lire. La matérialité du document induit une position de lecture différente. Elle permet par ailleurs d'identifier le contenu de l'ouvrage. Chaque couverture est une porte sur le livre bien plus reconnaissable que n'importe quel portail à l'écran, obéissant à des codes spatio-temporelles qui véhiculent toute une mémoire culturelle.

L'acte de lire s'accompagne d'une série de gestes. Chacun d'eux, quand il s'agit d'un livre ou d'une revue, nous met en contact avec un moment de l'histoire du document : c'est la tridimensionnalité de l'objet qui nous apporte avec cette approche le vécu du document : de sa fabrication à sa conception intellectuelle : papier, couverture, tranches, dos, impression, contenu, entrent en synesthésie pour former une compréhension du moment de lecture. Aucune arborescence, aucun masque aussi habiles soient-ils ne possèdent cette capacité d'approfondissement culturel. Comprenons ici ce terme comme la simple attitude d'un savoir-vivre, soumis à une échelle de valeurs. Dans notre métier, l'Histoire reste une valeur fondamentale. Ces trente dernières années ont vu le cimetière des revues amonceler les titres parmi les plus prestigieux. Grâce à la ténacité de nos collègues successifs au comité de rédaction de *Hors-Texte*, nous pourrions encore une fois en nous tournant vers les rayons de notre bibliothèque toucher le travail (et l'histoire de notre profession) de ces trente dernières années avec un sentiment à la fois de satisfaction et de soulagement.

Micha Sofer

Y A-T-IL DES BUGs A L'UNIVERSITE DE GENEVE ? d'où venons-nous et où allons-nous ?

Ayant eu le privilège et le plaisir, il y a trente ans, de faire partie du premier comité de rédaction de Hors-Texte, j'ai décidé de poursuivre la tradition du ton léger pour emballer un contenu plus sérieux. Par ailleurs, ayant passé deux ans à la Bibliothèque de la Faculté de droit (1975-1977) et près de vingt-cinq ans à la tête de la Bibliothèque de la Faculté des sciences économiques et sociales, je suis assez bien placée pour jeter un regard professionnellement critique sur la lente mais sûre ascension de notre corps de métier dans l'organisation de l'Université, dépassant alors le simple rôle de pièce rajoutée aux unités d'enseignement et/ou de recherche, tel un **BUG** (ou insecte comme vous l'aurez compris) qui a de la peine à éclore pour enfin prendre son envol et accéder à la reconnaissance institutionnelle.

L'histoire des bibliothèques et des bibliothécaires à l'Université de Genève est loin d'être un conte de fée. Pourtant, d'innombrables elfes, fées et autres experts se sont penchés depuis 30 ans sur le berceau de notre **BUG** qui n'a cessé d'évoluer et de se transformer selon les aléas des changements de la société et des technologies environnantes. Ces changements ont souvent été conduits et soutenus par d'éminents professeurs, des vice-recteurs visionnaires et soucieux d'intégrer les bibliothèques dans la mission de l'université, ainsi que par une cohorte de bibliothécaires compétents et dévoués à la notion de service public en milieu académique. Sans pouvoir les nommer tous - ils sont trop nombreux - on peut néanmoins rendre hommage à certains d'entre eux afin que notre mémoire collective reste vivace par ce témoignage de notre reconnaissance.

L'héritage d'une prise de conscience (1965-1981)

L'avenir des **BUGs** (Bibliothèques de l'Université de Genève) revient régulièrement sur le tapis depuis plusieurs décennies.

Le ton avait été lancé par Bernard Gagnebin, en 1965, à l'occasion du Colloque AUPELF¹, à Genève, consacré spécifiquement aux bibliothèques universitaires. Il y prônait l'autonomie des bibliothèques de faculté au service de l'enseignement et de la recherche, malgré la présence de la BPU.

En octobre 1976, suite au constat d'un sous-investissement alarmant des bibliothèques de l'Université de Genève, plus particulièrement celles des facultés des sciences humaines, le Rectorat HEER (1973-1977), suite au rapport d'expertise du professeur Eugen Egger² (1973), décidait de confier à Mieczyslaw Falkowski³, collaborateur scientifique du Service de développement de l'université, le mandat d'étudier les conditions de fonctionnement avec les responsables des bibliothèques. De 1978 à 1980, la Commission des bibliothèques de

¹ AUPELF : Association des Universités entièrement ou partiellement de langue française (devenue l'AUF / Agence universitaire de la francophonie)

² EGGER, Eugen. – Etude concernant les bibliothèques de l'Université de Genève : expertise. – Genève : Université de Genève, 1973.

³ FALKOWSKI, Mieczyslaw. – Etude sur les bibliothèques des facultés : résultats de l'enquête menée auprès de vingt bibliothèques à l'Université de Genève : rapport de synthèse. – Genève : Université de Genève, 1977.

l'université avec son vice-recteur Jean-Marc Chappuis⁴ (Rectorat THORENS, 1977-1983) a élaboré un plan de mesures « aptes à assurer l'avenir des bibliothèques scientifiques genevoises ». Les solutions proposées écartaient résolument la centralisation géographique des quelques 130 bibliothèques ainsi que la centralisation de la direction des bibliothèques, mais préconisaient une approche d'informatisation visant la reconstitution d'un catalogue collectif des bibliothèques scientifiques genevoises basé sur l'harmonisation des normes et des règles de catalogage communes.

Coordination des bibliothèques ou informatisation centralisée (1982-1998) ?

Dans les années 80, le discours informatique régnait en maître. C'était la clé de voûte qui permettra aux bibliothèques de survivre et de se développer pendant deux décennies. Le choix politique d'utiliser SIBIL démontre, pour l'époque, une incroyable volonté innovatrice d'ouverture puisque la base de données devait être gérée en commun avec la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. En outre, d'entente avec les bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève, on se réconciliait autour de la notion fédératrice d'un Catalogue collectif. Bref, on faisait d'une pierre plusieurs coups...

Faut-il parler aujourd'hui des illusions de l'informatisation ? L'outil informatique ne cachait-il pas la forêt ? Ce sont certes des questions qu'il faut se poser après avoir vu toute une génération de bibliothécaires assujettis aux aspects techniques du système.

Cependant, c'était vraiment une vision idéaliste portée par Jean-Marc Chappuis, vice-recteur en charge des bibliothèques qui a débouché en 1982 sur la création du SEBIB (Service de coordination des bibliothèques) avec l'engagement d'Alain Jacquesson en tant que chef de projet pour assurer la mise en service du système SIBIL. Il convient au passage de noter le côté pionnier, sur le plan informatique, des **BUGs** dans l'institution. Chaque bibliothécaire disposait d'un terminal et pouvait utiliser Intercom, l'ancêtre de la messagerie électronique, pour communiquer avec les collègues du réseau. La première période du SEBIB (1982-1987) a été très productive car elle favorisait la construction d'une communauté à travers un partage d'expériences.

Après cette lune de miel, son rattachement progressif, dès 1987, aux services informatiques de l'université a commencé à inquiéter la communauté professionnelle. En 1998, suite à d'importantes réorganisations des services administratifs de l'Université de Genève, le SEBIB devient le Service central de coordination des bibliothèques (CORBI) rattaché à la Division informatique. En 2005, il a échappé de peu à la transformation de cette Division informatique en une « Division de l'informatique et des bibliothèques » grâce au soutien éclairé de la vice-rectrice Nadia Thalman-Magnenat.

Les initiatives des rectorats des vingt dernières années ont permis l'informatisation d'un catalogue commun, l'organisation du prêt en commun, la collaboration avec le Consortium des bibliothèques universitaires suisses. Néanmoins, comme on s'était contenté de rechercher des bouts de solutions partielles à des fonctionnements opérationnels, il manquait une vision claire du but à poursuivre avec un véritable pilotage stratégique.

Une séance de la Commission des bibliothèques (COBIB) en novembre 2005 devait trancher entre deux points de vue diamétralement opposés : d'une part, un projet de réforme de l'organisation et de la gestion du système des bibliothèques (42 pages) sous la houlette de la Division informatique, et d'autre part, un contreprojet qui émanait du groupe des responsables de bibliothèques (8 pages) qui préconisait la mise au concours d'un poste de directeur/trice de l'information scientifique.

⁴ CHAPPUIS, Jean-Marc. – L'avenir des bibliothèques scientifiques genevoises : propositions pour une politique du futur. – Genève : Université de Genève, 1981.

D'expertise en expertise, ou comment s'approcher progressivement du but (1998-2009)

Le premier rapport d'expertise Egger (1973) a été suivi d'une longue mise en œuvre de l'outil informatique.

En 1999, le Rapport Van Dijk⁵ devait étudier l'adéquation des ressources bibliothécaires dans le cadre de la réorganisation de la division informatique pour établir un contrat de prestations entre le CORBI et ses clients.

Puis, un changement de rectorat a permis d'établir, en 2000, un plan d'action⁶ rédigé par Pierre Pelou, Corrado Pettenati et Patrick Andrist. Une nouvelle architecture des bibliothèques sous la forme d'un fonctionnement expérimental avec la création d'un Conseil de pilotage du service de l'information scientifique et technique (COPIST). Faute de moyens, le COPIST s'est vite essoufflé. Ce qui reste après neuf ans, c'est la répartition des coordinations sectorielles par sites. Apprendre à travailler ensemble transversalement en sortant de la logique facultaire était déjà un sacré défi.

Un audit interne vient d'être effectué sur le fonctionnement et la sécurité des bibliothèques à l'Université de Genève. Cette étude ne prenait en compte que la gestion des monographies. Il a permis de mettre les choses à plat et de disposer de données fiables. Un plan d'actions 2009-2012 est déjà en route.

Mais combien de bibliothèques y a-t-il donc à l'UNIGE ?

On en dénombrait 130 en 1980 dans un premier répertoire, puis le Rapport Van Dijk en mentionne 116, puis il est question de 85 ou 80 selon l'angle de perception. En 2005, le projet des responsables des bibliothèques de faculté DirBib en totalise 48. A ce jour, l'audit interne qui vient d'être effectué en dénombre encore 42.

Et les bibliothécaires dans tout ça ?

La réévaluation des bibliothécaires a été une véritable saga de longue durée. Pourtant, comme le relevait déjà Mieczyslaw Falkowski, en 1977, le corps des bibliothécaires « considère que le processus d'évaluation de la fonction de bibliothécaire universitaire n'a pas tenu compte des exigences et des responsabilités liées à la profession, et souhaiterait que le dossier soit repris par les autorités universitaires ». Après tout, les bibliothécaires universitaires, spécialistes de l'information documentaire en milieu académique, sont des acteurs primordiaux face aux compétences informationnelles à développer pour s'intégrer de manière cohérente dans la société de l'information suite au SMSI⁷.

En 1990, une analyse de l'évolution des responsabilités avait permis une première réévaluation des chef-fes de bibliothèques des facultés. Pour le COPIST, l'évaluation des fonctions a été considérée comme une des cinq tâches prioritaires. Le dossier a été finalisé en 2002 dans le cadre de l'AGBD, par le Groupe de travail de réévaluation de fonction (GREF) pour aboutir à la réévaluation de toutes les fonctions en bibliothèques en 2007 et 2008. Selon les statistiques universitaires 2007-2008, 222 personnes travaillent en bibliothèques pour 120 Equivalent Plein Temps.

In fine, y a-t-il un pilote dans l'avion ?

⁵ ROUX-FOUILLET, Jean-Paul. – Etude d'adéquation des besoins et des ressources des bibliothèques universitaires : rapport final. Genève : Université de Genève, 1999.

⁶ PELOU, P., PETTENATI, C., ANDRIST, P. – Nouvelle architecture des bibliothèques et des médiathèques (suivi du rapport van Dijk) : plan d'action. – Genève : 2000.

⁷ SMSI : Sommet mondial de la société de l'information

A l'heure actuelle, le mouvement est bien lancé. Véronique Hadengue-Dezael, engagée en 2008, a été nommée directrice à la tête de la DIS (Direction de l'information scientifique). Elle jouit de la confiance du Rectorat VASSALLI en développant progressivement la vision d'une gestion commune. Elle assiste chaque semaine aux séances du Rectorat. Elle est donc devenue le lien fort entre les autorités académiques et les bibliothèques.

De nombreux défis attendent d'ores et déjà cette nouvelle forme de gouvernance qui a au moins l'avantage d'être professionnalisée : prévoir un accompagnement du changement à tous les niveaux, mettre sur pied un plan de communication, assurer la continuité des services à valeur ajoutée, renforcer la gestion des compétences, mettre en place un dialogue constructif avec les académiques. Bref, se donner tous les moyens nécessaires pour desservir l'ensemble de la communauté universitaire en favorisant le développement du savoir-faire professionnel.

Le mot de la fin

Nous avons survécu au bug de l'an 2000, à celui de l'informatique, à l'expansion des nouvelles technologies, aux innombrables versions de nos systèmes de gestion successifs qui étaient les arbres qui nous cachaient la forêt. Finalement, l'histoire des **BUGs** est un peu l'histoire du petit poucet qui, malgré toutes les contraintes et obstacles sur son parcours, trouva moyen d'entrer dans la forêt en rêvant de lobbying pour que les bibliothèques du monde entier aient un rôle à jouer dans la société du savoir et de la connaissance en construction.

Pour moi, l'heure de la retraite va bientôt sonner et je profite de l'occasion pour rendre un vibrant hommage à cette exceptionnelle communauté professionnelle qu'est l'AGBD où se retrouvent toutes les générations autour des mêmes intérêts de défense professionnelle, mais j'aimerais surtout remercier le personnel de la BSES, « mon équipe » qui m'apporte depuis près de 25 ans d'immenses satisfactions, jour après jour, malgré cette fin 2009 assombrie par le départ à la retraite de deux « locomotives » de premier ordre, Geneviève Jaquillard et Isabelle Maurer.

La vie des **BUGs** continue avec des hauts et des bas, cahin-caha, mais entretemps la plus-value de l'expertise professionnelle est désormais reconnue sur le plan institutionnel.

La gestation et l'éclosion de notre **BUG** a été longue et fastidieuse. Espérons simplement que les résultats soient à la hauteur de nos espérances.

Daisy McAdam, témoin de son temps
Directrice de la BSES

ET SI ON PARLAIT DE PASSION ...

Ce n'est pas une révélation, les bibliothèques et centres de documentation scolaires traversent depuis quelques années une période de turbulences faite de diminutions et de postes et de finances, le tout couronné par une migration informatique que par euphémisme je me contenterai de qualifier de "problématique".

Nous avons un public identifié et captif et hormis l'âge de nos utilisateurs notre quotidien ne diffère pas de celui des autres bibliothèques : formation, indexation, collaboration, description, communication, transmission, diffusion, prévision, question, animation, classification, conservation, divination, informatisation, automatisation, émulation, narration, notation, préservation, stimulation, validation, attention, intuition, tradition...mais je ne vais pas, une fois de plus, vous entretenir de cela.

Dans la littérature professionnelle, parmi tous ces mots en "ion" le seul que nous rencontrons peu c'est "passion".

Passion pour un métier exercé dans ce milieu avant tout très stimulant, passion qui permet d'occulter (parfois) les étournements informatiques. Une bibliothèque scolaire à Genève c'est entre 1000 et 1200 utilisateurs qui sont, soit des spécialistes d'une branche (les enseignants), soit des élèves avec des curiosités qui dépassent souvent les programmes scolaires et donc autant de questions stimulantes qui vous obligent à chercher et trouver de l'information sur les sujets les plus variés. A eux seuls nos utilisateurs sont une illustration de l'organisation de la CDU : "les connaissances humaines subdivisées en 10 grandes classes" sauf que là il y en a plus !

Passer dans la même journée, des phasmes à la théorie des cordes, du roman d'apprentissage dans la littérature italienne à la dynastie ptolémaïque et j'en passe, nous oblige à une gymnastique intellectuelle passionnante.

Françoise Giroud parlait dans un de ses livres de ses "Leçons particulières", durant toute ma carrière dans les bibliothèques scolaires, j'ai également bénéficié de leçons particulières qui ont été sources de formation continue à temps plein. Une question en entraîne une autre et permet, en premier lieu, d'aider l'utilisateur "demandeur" (autour de 450 par jour dans mon collège) à affiner sa compétence en recherche d'information documentaire ou virtuelle. Ensuite quand l'élève repart satisfait avec des réponses, des références et un mode de faire,

commence pour nous l'approfondissement : pourquoi, comment, quand, quelles références pour une prochaine question dans le même domaine.

Pour répondre, il faut chercher et en cherchant...apprendre. Tous ces enseignants spécialistes d'une branche du savoir, tous ces élèves en études ont en plus des tocales-passe-temps-marottes : le bouddhisme, les boomerangs, l'attelage à travers les âges et là encore il faut chercher, trouver et apprendre ... c'est là que je parle de passion pour un métier et un milieu stimulant et enrichissant. Il y a quelque temps dans une revue professionnelle, j'ai lu que j'étais devenue une "accompagnatrice cognitive" l'inflation du vocabulaire est parfois saisissante, je préfère me définir comme bibliothécaire- documentaliste scolaire au service d'un public varié et enrichissant dont la curiosité, l'enthousiasme, le dynamisme, l'humour, la jeunesse vous tiennent éveillés. La passion, le plaisir ... je n'aurai pas souhaité travailler dans un autre milieu ... à chacun son choix !

Madeleine Duparc, BDA scolaire

LES TRENTE GLORIEUSES DE LA FORMATION !

1979 – 2009

De l'École de bibliothécaires de Genève au Département Information documentaire de la HEG - Genève

Préambule

En mars 1918, l'Association de l'École suisse d'études sociales pour femmes tient sa séance constitutive à Genève. Même si le premier programme imprimé ne mentionne pas encore de cours spécifiques relatifs aux bibliothèques, il est prévu un cours de sociologie, qui traite en particulier d'art social et des « bibliothèques populaires ». Le deuxième programme des cours (semestre d'hiver 1918-1919) mentionne sous l'intitulé « troisième section », les « correspondantes, secrétaires, bibliothécaires, libraires », pour lesquelles sont prévus les premiers cours spécifiques ; dès le semestre d'été 1919, des cours « pour bibliothécaires et librairies seulement » font leur apparition. Rapidement, la section devient celle des « bibliothécaires-secrétaires », puis des « bibliothécaires » tout court, avant de devenir l'« École de bibliothécaires » en 1948¹.

Lorsque naît « Hors-texte », l'École de bibliothécaires est donc une jeune trentenaire, qui s'apprête à vivre des années de profondes mutations, dont les soussignés vont décrire les caractéristiques principales, en quatre chapitres suivis d'une conclusion :

1. 1979 - 1990 : l'École de bibliothécaires se remet en questions, avant de devenir l'École supérieure d'information documentaire
2. 1990 - 1998 : l'École supérieure d'information documentaire, une étape décisive sur la voie d'une reconnaissance officielle
3. 1998 - 2005 : Le Département Information documentaire de la Haute École de gestion, une filière de la HES-SO qui délivre un diplôme HES
4. 2005 - : Le même Département, désormais eurocompatible, poursuit son évolution

¹ Merci à Jacqueline Court, responsable de l'École de bibliothécaires pendant de nombreuses années, d'avoir retracé l'histoire de cette école dans : Court, Jacqueline ; Kretschmer, Micheline. « *De l'École des femmes à l'institut d'études sociales* ». Ed. IES. 1993. Nous gardons d'elle un souvenir ému et reconnaissant, au moment de rédiger ces lignes.

1979 - 1990

L'École de bibliothécaires se remet en question, avant de devenir l'École supérieure d'information documentaire

Entre 1979 et 1990, l'École et le diplôme qu'elle délivre sont de facto reconnus dans toute la Suisse, même s'ils ne bénéficient d'aucune reconnaissance officielle autre que celle du Canton de Genève qui, seul, assure le financement de l'École, rattachée à ce qui est devenu l'Institut d'études sociales.

Le programme de l'École de bibliothécaires

Le programme de formation a certes beaucoup évolué entre 1948 et les années quatre-vingts, mais il repose sur un « premier pilier » considéré comme fondamental en termes de conditions de promotion, au point de comporter des branches au caractère éliminatoire après deux échecs : le catalogage et la bibliographie. Innombrables sont les bibliothécaires qui ont été profondément marqués par cette réalité, qui les a fait suer pour réviser leur connaissance des normes ISBD et pour connaître l'existence ainsi que le fonctionnement de dizaines de bibliographies plus ou moins spécialisées ! Si la mise en évidence de ces deux matières particulières peut aujourd'hui laisser songeur, n'oublions pas que le catalogue et les outils de recherche bibliographique ont, très longtemps, représenté des services-clefs proposés par nos bibliothèques ; ils le sont d'ailleurs demeurés aujourd'hui, indéniablement, même si les nouvelles technologies les ont profondément transformés et si d'autres prestations sont venues compléter cette offre de base.

Les cours professionnels font également la part belle à d'autres techniques, telles que, par exemple, l'analyse documentaire, la sociologie des bibliothèques, la dactylographie (sic), la communication et l'informatique documentaire. Au sujet de cette dernière, signalons que le premier cours a débuté en 1972, dispensé par celui qui allait devenir responsable de l'École puis, beaucoup plus tard, directeur de la BPU/BGE : M. Alain Jacquesson ; quant au premier ordinateur, il fut installé en 1979... Des enseignements portant sur la recherche dans des catalogues ou bases de données, sur le catalogage informatisé et sur l'informatisation des bibliothèques sont ainsi dispensés dès le début des années quatre-vingts.

Le « second pilier » du programme est, sans aucun doute, la « culture générale », qui a souvent fait l'objet de contestations, d'aucuns estimant

qu'une école professionnelle n'a pas pour mission d'améliorer la culture générale de ses étudiants. Des cours de Littérature anglaise et allemande, d'Histoire de l'art, d'Histoire et classification des sciences sont ainsi offerts pendant de nombreuses années, avant de disparaître au profit du développement et de l'approfondissement des cours professionnels. Quant à la « culture générale professionnelle », elle est également très présente : Littérature de jeunesse, Bande dessinée, Histoire de l'écriture, Histoire du livre, Histoire des bibliothèques, etc.

Le « troisième pilier » se compose des stages et du travail de diplôme. A l'issue de deux ans de cours, les étudiants effectuent des stages durant toute leur troisième année d'études, dans trois à quatre institutions de types différents. Quant au travail de diplôme, d'une durée de trois à six mois, il est réalisé de manière individuelle ou en groupe et porte sur toutes sortes de sujets : catalogage et classement d'un fonds, réorganisation ou informatisation d'une bibliothèque, élaboration de bibliographies thématiques, création d'index thématiques eux aussi, premières enquêtes auprès des lecteurs, réalisation de « guides du lecteur », création de thesaurus, etc.

Mentionnons encore le fait qu'en 1973, des cours à option sont proposés pour la première fois aux étudiants, puis transformés en enseignements à choix dès 1979, associés à un système de crédits attribués à chaque cours. Ces derniers sont très variés et sont relatifs à tout type de bibliothèque (Ludothèques, Analyse automatique de contenu, Archivistique, par exemple).

La remise en question²

Dans les années septante, le programme de l'École de bibliothécaires évolue en fonction de l'émergence de nouveaux besoins, qui l'amènent à ajouter de nouveaux cours et à en faire disparaître d'autres. Elle ne connaît toutefois aucune révision fondamentale de son plan d'études. En conséquence, l'enseignement manque de cohérence, la multitude des cours (64 cours, 53 enseignants) génère des redondances et, plus grave encore, les étudiants éprouvent des difficultés à faire la synthèse des notions acquises.

Ajoutés à ces facteurs que l'on peut qualifier d'internes, plusieurs facteurs externes vont amener l'équipe pédagogique de l'École à constituer un groupe de travail chargé de mener une réflexion générale sur l'avenir de l'École et de son plan d'études. En effet, le commencement des années quatre-vingts marque les débuts de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler la « société

² Pour plus de détails, voir : Glutz-Ruedin, Brigitte. « *Nouveaux besoins : nouvelle formation : l'École de bibliothécaires de Genève restructure son curriculum* ». ARBIDO-R, 4(1989), p. 5-9 et Estermann-Wiskott, Yolande ; Gorin, Michel. « *De l'École de bibliothécaires à l'École supérieure d'information documentaire...* ». ARBIDO-R 5(1990), p. 71-78

de l'information », alors que les bibliothèques et autres « services d'information documentaire » se différencient des autres canaux de diffusion par leur capacité à sélectionner, traiter et organiser cette dernière, que les supports documentaires se diversifient et que les bibliothécaires et autres professionnels deviennent de véritables médiateurs entre besoins des usagers et documents.

Les caractéristiques principales du nouveau programme

Le groupe de travail susmentionné rend un rapport à la fin 1987, sur la base duquel différents groupes spécialisés sont ensuite appelés à définir les caractéristiques générales et les contenus du nouveau programme qui va naître de cette remise en question, que l'on peut brièvement décrire ainsi :

- Élargissement de la formation : champ d'études étendu aux « services d'information documentaire » en général, avec enseignement construit autour de leurs fonctions communes, sans négliger pour autant les aspects spécifiques aux divers types de bibliothèques, de centres de documentation et de services d'archives. La gestion et la diffusion des archives sont donc intégrées au plan d'études. Le respect de la polyvalence de la formation est jugé essentiel, eu égard au marché de l'emploi dans notre pays, dont l'étroitesse n'autorise pas une spécialisation au niveau des études
- Volonté de favoriser l'acquisition, par les étudiants, de savoirs (culture professionnelle), de savoir-faire (techniques professionnelles) et de savoir-être
- Les cours sont organisés en treize domaines (Vue globale, Bibliologie et diplomatique, Acquisitions et développements des fonds, Description bibliographique, Analyse documentaire, Communication, Bibliographie et référence, Diffusion de l'information, Promotion et marketing, Dactylographie et secrétariat, Informatique et informatique documentaire, Gestion, Synthèse), dont les intitulés reflètent bien l'évolution
- Intégration des stages à la formation, qui fait alterner périodes d'enseignement et stages (quatre stages d'une durée totale de sept mois), favorisant ainsi une bonne articulation entre théorie et pratique
- Réalisation du travail de diplôme mise au bénéfice d'un encadrement méthodologique plus poussé
- Procédure d'admission basée sur la possession d'une maturité ou d'un titre jugé équivalent ou sur la constitution d'un dossier
- Développement des techniques d'enseignement.

La transition vers l'École supérieure d'information documentaire

Le champ d'étude étendu implique que dès la mise en place du nouveau programme (octobre 1990), on passe du « bibliothécaire » au « BDA » (bibliothécaire, documentaliste, archiviste). Par conséquent, le « Diplôme de bibliothécaire » devient, en 1993, un « Diplôme en bibliothéconomie, documentation et archivistique ».

En outre, il convient de veiller à ce que les milieux professionnels, les autorités et le grand public prennent conscience de l'importance de la mutation subie par l'« École de Genève » : l'École de bibliothécaires est morte, vive l'École supérieure d'information documentaire (E.S.I.D.) ! Les avantages et inconvénients d'un changement de dénomination sont soupesés avec beaucoup d'attention, mais l'ancien intitulé est décidément trop restrictif pour la formation élargie proposée. C'est ainsi que le terme « information documentaire » (information préalablement fixée sur un support documentaire) est finalement choisi, car il reflète mieux la diversification des professionnels, des lieux et des supports. Comme tout néologisme, ce concept peinera à s'imposer et à être bien compris, mais peut-il vraiment en être autrement ?

1990 - 1998

L'École supérieure d'information documentaire, une étape décisive sur la voie d'une reconnaissance officielle

Le début des années nonante va être déterminant pour notre École et va l'amener à affirmer sa position, à savoir :

- 1.- comprendre l'information documentaire dans un sens générique incluant tous les aspects de la bibliothéconomie, de la documentation, de la gestion de l'information, du traitement archivistique (documents post 1850) et du records management ;
- 2.- offrir une formation polyvalente comprenant tous ces aspects de la gestion de l'information afin d'offrir aux futurs diplômés une carrière professionnelle plus riche tant à l'entrée dans la vie professionnelle que, plus tard, lors d'une éventuelle réorientation de carrière. La nature et l'offre du marché de l'emploi de la Suisse romande ne justifient pas une spécialisation en cours d'études ;

3.- amorcer avec les associations professionnelles de l'époque une réflexion pour proposer une organisation de la formation en information documentaire (ID) qui s'intègre dans une structure de formation officielle.³

Groupe de travail « Programme-cadre en Information documentaire »

A l'instigation de l'E.S.I.D., tous les acteurs de la formation (associations professionnelles, BBS – ASD – AAS et écoles, l'E.S.I.D., école de Coire, formation BBS) se réunissent à Berne pour discuter la mise sur pied d'une organisation de la formation qui s'insère dans une structure officielle afin de délivrer des diplômes reconnus par les autorités. En effet, à l'époque, plus des trois quarts des diplômés bibliothécaires reçoivent à la fin de leur formation le titre de « Bibliothécaire BBS » délivré par l'association. Le dernier quart, formé par l'École de Genève, se voit remettre un diplôme signé du Département de l'instruction publique du canton de Genève⁴. Les objectifs du Groupe de travail (GT) « Programme-cadre » sont 1.) de faire un état de l'offre de formations ID, 2.) d'étudier les opportunités et 3.) d'échafauder une organisation de la formation qui remplace une situation jugée chaotique en ce début des années nonante.

Les travaux du GT sont menés avec succès par M. Jacques Cordonier et conduisent à s'aligner sur le schéma de formation professionnel qui va trouver sa légitimité avec la mise en place des hautes écoles spécialisées, à savoir :

- une organisation de la formation reconnue par l'OFFT⁵, en trois paliers :
 - . CFC + maturité
 - . Formation tertiaire en HES
 - . Formation continue de 3^{ème} cycle.
- une formation unique pour les bibliothécaires, documentalistes et archivistes est maintenue.

A Lausanne (1994), un congrès conjoint des trois associations (BBS – ASD – AAS) avalise, dans chaque assemblée générale, les travaux du GT, les

³ Les milieux professionnels et plus particulièrement l'ABS (Association des bibliothécaires suisses) souhaitent depuis 1966 obtenir une reconnaissance officielle de sa formation par l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail). Vu l'organisation de la formation ABS/BBS, ceci ne s'est pas avéré possible avant la mise en place du CFC d'AID

⁴ Malgré quatre tentatives de reconnaissance auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), le diplôme de l'E.S.I.D. n'a jamais obtenu de la Confédération une reconnaissance officielle HES au motif que le diplôme délivré par le DIP de Genève ne bénéficiait d'aucune légitimité au niveau fédéral (financement – validation du diplôme)

⁵ OFFT = Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (ex-OFIAMT)

associations renonçant désormais à offrir leur formation spécifique. Deux ans plus tard, au congrès BBS de Crans Montana, la victoire du GT se concrétise : la première ordonnance de la Loi sur les HES comprend dans le domaine « Economie et service » la formation de spécialiste HES en information documentaire et donne l'autorisation de délivrer un titre de niveau tertiaire HES dans notre discipline⁶.

A partir de là... le destin de l'E.S.I.D. s'en trouve profondément changé.

1998 - 2005

Le Département Information documentaire de la Haute École de gestion, une filière de la HES-SO qui délivre un diplôme HES

Quelques semaines après, le DIP de Genève prend contact avec l'École pour nous faire la proposition d'intégrer l'E.S.I.D. à la future Haute école de gestion de Genève. La HEG doit réunir dans une même structure les filières de l'ESCEA, rattachée aux Cours commerciaux de Genève (aujourd'hui l'Ifage), l'E.S.I.D. de l'IES et l'ESIG du Collège de Malagnou⁷. Sur le site de Battelle se tracent ainsi les lignes générales de la future HEG qui comprend les filières suivantes : Economie d'entreprise (plein temps et en emploi) – Information documentaire (plein temps et temps partiel) – Informatique de gestion (plein temps et temps partiel).

Les premières années sont très dures : fusion de trois entités d'enseignement radicalement différentes, trois cultures de travail, trois perceptions de l'enseignement (ESCEA : absence d'un personnel enseignant permanent – ESIG : organisation calquée sur le post-obligatoire – E.S.I.D. : formation professionnelle administrée sur le mode du « travail social »). Les trois écoles fusionnent alors dans un contexte très difficile : pas de directeur, pas de structure administrative, pas de locaux aménagés pour recevoir des classes (la première année, les cours ID ont lieu au Collège de Staël), pas de statut du personnel, des règles de fonctionnement HES-SO profondément instables et tout le reste... qu'on a oublié ! Nos autorités nous placent dans une situation impossible. Ces années sont très rudes pour les professeurs et vraisemblablement aussi pour les étudiants, il faut continuer à assumer un enseignement dans un nouvel environnement tout en restructurant le plan

⁶ et *la soussignée se souvient* d'une remarque de notre cheffe du DIP de l'époque : "Mais Mme Estermann, vous n'imaginez quand même pas que votre école va devenir une filière des HES ?"

⁷ ESCEA = École supérieure de commerce et d'administration.

IES = Institut d'études sociales

ESIG = École supérieure d'informatique de gestion

d'études pour qu'il réponde aux exigences d'un programme HES. Les locaux sont sordides, nous avons des problèmes de plomberie, des plafonds en lambeaux, des linoléums usés jusqu'à la trame et aucun support administratif ou logistique pour gérer le quotidien. A l'interne, des luttes de pouvoir entre départements, une « tentative d'OPA » des informaticiens. A l'externe... une légitimité à gagner au niveau de la HES-SO : « l'information documentaire, c'est bien une orientation des économistes d'entreprise, non ? ». Ambiance, ambiance.⁸

Avec le temps, les choses se sont calmées, toutes les filières HES ont très rapidement été confrontées au processus qualité avec à la clé l'enjeu de la certification HES - indispensable pour obtenir l'autorisation de délivrer un *Diplôme HES*.

Etape 1 de certification HES : Diplôme HES

Processus certification 1 : 1999

3 experts – visite de 2 demi journées - Temps de préparation ~1 mois

Processus certification 2 : 2001

Peer review 1 organisée par l'OFFT : 5 experts suisses et internationaux

Visite de 2 jours - temps de préparation ~ 6 à 8 mois

Processus de certification 3 : 2003

Peer review 2 organisée par l'OFFT : 5 experts suisses et internationaux

Visite de 2 jours – temps de préparation ~ 6 mois

Résultat : autorisation de délivrer le « Diplôme HES de Spécialiste en information documentaire », titre protégé par la Confédération

Les objectifs que la Confédération⁹ nous impose lors des Peer-reviews 2001 et 2003 sont de répondre aux exigences suivantes pour obtenir le droit de délivrer un diplôme HES, à savoir :

1. plan d'études adapté HES ;
2. offre de formation continue ;
3. gestion de projets de recherche appliquée et développement (Ra&D) ;
4. prestations de service et conduite de mandats externes ;
5. relations avec d'autres écoles au niveau international.

⁸ Il faudra attendre début 2006 pour que le fonctionnement administratif de la HEG se stabilise et passe en "mode routine"

⁹http://www.bbt.admin.ch/dokumentation/00335/00401/index.html?download=NHZLpZeg7t,Inp6I0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDdXt_hGym162epYbq2c_JjKbNoKSn6A--&lang=fr
pour plus de détails sur la Peer-review 2001

La survie de toute filière passe obligatoirement par une validation de ces cinq exigences par la Confédération. Aujourd'hui, les attentes qu'ont les autorités envers les filières HES sont clairement comparables avec celles des universités mais dans un contexte plus spécifiquement en phase avec les milieux économiques ou professionnels. Les professeurs doivent en parallèle à leur fonction d'enseignant prendre en charge des projets de recherche appliquée, ils doivent se positionner au niveau national et international en donnant des conférences, en assumant des prestations de formation continue, des écoles de printemps ou d'automne et en prenant en charge des mandats de prestations de services.

La HEG commence peu à peu à vivre à son rythme de croisière soutenue par une administration fonctionnelle, stabilisée dans sa structure et ses règles de fonctionnement. Les ressources à notre disposition depuis lors permettent un développement régulier et tangible :

- constitution d'une équipe d'assistants d'enseignement et de recherche qui soutient les professeurs dans leurs diverses tâches ;
- mise en place de la filière bilingue (1/3 des études en allemand) ;
- possibilité pour nos étudiants de faire des séjours Erasmus¹⁰ ;
- ressources informatiques importantes ;
- mise en place d'un plan d'études à temps partiel (sur 3 jours de cours).

2005 -

Le même Département, désormais eurocompatible, poursuit son évolution

Etape 2 de certification HES : intégration au processus de Bologne

Etape Bachelor HES

Processus de certification 4 : 2004

Préparation d'un dossier Bachelor à l'OFFT

Pas de visite – temps de préparation ~ 3 mois

Résultat : autorisation de délivrer le titre de « Bachelor en sciences (Bsc) HES de Spécialiste en information documentaire »

Etape Master HES (en cours)

Processus de certification 5 : 2006

Préparation d'un dossier « consecutive master » à l'OFFT

Pas de visite – temps de préparation ~ 3 mois

¹⁰ Programme européen offrant la possibilité à l'étudiant qui le souhaite d'effectuer un semestre d'études à l'étranger, officiellement reconnu

Autorisation d'ouverture du cours du « consecutive master » conduit conjointement avec l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal

Processus de certification 6 : 2010 (à venir)

Certification qualité pour le « consecutive master »

Visite de 2 jours – temps de préparation : à venir (?)

Résultat attendu : autorisation de délivrer le titre de « Master en sciences (Msc) HES de Spécialiste en information documentaire ».

La transformation du plan d'études bachelor en adéquation avec les exigences du processus de Bologne est importante :

1. création d'un profil de compétences professionnelles définissant les aptitudes que doivent avoir les étudiants à la fin de leurs études ;
2. modularisation des enseignements, c'est-à-dire organisation des cours au sein de modules comprenant des enseignements répondant à des objectifs de compétences comparables : à titre d'exemple, les divers modules de l'informatique documentaire organisés sous « Gestion de l'information dans les organisations ». Pour plus de détails sur le contenu des modules, voir le site web de la filière¹¹;
3. maintien de la polyvalence de la formation (métiers de la bibliothéconomie, de la gestion de l'information et de l'archivistique) ;
4. nouvelles règles de validation des études, par modules. La réussite passe par la réussite des modules et non plus par la réussite par année ;
5. études correspondant à 180 ECTS¹² sur une durée stricte de 6 semestres d'études. L'étudiant termine en août (et non plus en décembre) afin de pouvoir poursuivre ses études en master dès septembre – s'il le souhaite ;
6. maintien d'un stage en entreprise de 8 semaines ;
7. travail de bachelor individuel (parfois en groupe de deux ou trois) ;
8. possibilité et encouragement pour un séjour Erasmus en Europe¹³.

¹¹http://www.hesge.ch/heg/metiers_formations/form_hes_bachelor/form_id.asp?parammenu=2¶mssmenu=3#description%20modules

¹² Le crédit ECTS est une norme de travail (entre 25 et 30 heures par ECTS) du processus de Bologne. Il permet de comparer et d'aligner des pratiques très différentes entre pays

¹³ Depuis plusieurs années, nous avons régulièrement entre 3 et 5 étudiants en séjour Erasmus

En guise de conclusion

Les 30 glorieuses ? Oui, définitivement oui, des années charnières pour une école en pleine mutation qui a accompagné au plus près la révolution qu'a connu en Suisse depuis 20 ans la formation professionnelle au niveau tertiaire.

L'évolution des titres des diplômes délivrés par l'école durant toutes ces années est sans nul doute l'une des preuves les plus probantes du dynamisme auquel ont été confrontées toutes les formations des hautes écoles et donc la formation des bibliothécaires, gestionnaires d'information, archivistes et autres spécialistes de l'information documentaire.

Les titres délivrés par l'École

École de bibliothécaires de Genève (EBG)

Diplôme de Bibliothécaire

Dernière année de remise de ce titre : 1992

École supérieure d'information documentaire (E.S.I.D.)

Diplôme de bibliothécaire-documentaliste-archiviste (*sur papier* Institut d'études sociales)

Années du titre (5 volées) : 1993 → 1997

École d'information documentaire (EID)

Diplôme de bibliothécaire-documentaliste-archiviste (*sur papier* HES-SO)

Années du titre (3 volées) : 1998 – 1999 – 2000

Haute école de gestion – Département Information documentaire (HEG – ID)

Diplôme de Spécialiste HES en information documentaire

Années du titre (7 volées) : 2001 → 2007

Haute école de gestion – Département Information documentaire (HEG – ID)

Bachelor en sciences (Bsc) HES en information documentaire

Années 2008 → ?

Haute école de gestion – Département Information documentaire (HEG – ID)

Master en sciences (Msc) HES en information documentaire

A venir : Années 2010 → ?

Mais l'aventure n'est vraisemblablement pas terminée. D'ici quelques années, la mise en place de la LAHE (Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles) amènera une fois de plus des changements profonds dans l'organisation des hautes écoles en Suisse.

Mais, avant cela, au niveau du Département information documentaire, rendez-vous est pris entre les professeurs pour une journée de réflexion en janvier sur le contenu de nos programmes, leurs réactualisation et adaptation

dans un environnement qui bouge afin de garantir à nos étudiants une préparation toujours meilleure pour affronter les défis qui attendent les métiers de l'information documentaire, leur donner les clés pour s'adapter aux mutations qui s'annoncent - dans les 30 ans à venir.

Yolande Estermann Wiskott (*yolande.estermann@hesge.ch*)

Michel Gorin (*michel.gorin@hesge.ch*)

Haute école de gestion de Genève

Département information documentaire

Campus de Battelle - Rte de Drize 7 - 1227 Carouge



III. tirée de www.hesge.ch

16.11.2009

CHANGEMENT OU EVOLUTION: le cas des BM de Genève

Le monde des bibliothèques change, c'est un pléonasme. Les bibliothèques évoluent-elles pour autant ? Qu'en est-il de leur mission ? Voilà les questions.

Les Bibliothèques municipales de la Ville de Genève (BM) se sont posé les mêmes questions que les autres, gardent les mêmes inquiétudes, la même perplexité. Elles ont profité des expériences et écrits des pionniers. Il ne semble pas nécessaire de reformuler ici le contexte des profonds bouleversements que connaît le monde de l'information documentation, voire le monde en général. A défaut, notre blog de veille <<http://veillebm.wordpress.com/>> donnera aux lecteurs intéressés un aperçu, certes partiel, de nos sources d'inspiration.

Notre propos sera pragmatique. Il s'agira d'exposer comment nous avons cherché à nous adapter aux mutations contemporaines. Ces changements sont le fait d'une stratégie mise en place par la direction des BM au cours de la dernière décennie. Son résultat tend aujourd'hui à se stabiliser et ce numéro anniversaire de Hors-texte représente donc une belle occasion de partager cette expérience avec nos collègues. Cette expérience ne constitue pas une solution miracle mais reste propre à notre contexte dans lequel elle a d'ailleurs connu ses hésitations et, souvent, suscité questions, débats, vives confrontations d'idées.

Stratégie globale

La stratégie des BM, leur gestion du changement, s'est construite autour de trois axes : le développement de la transversalité, la formation et la mise en valeur de nos compétences et services à valeur ajoutée. Ces trois axes soutiennent trois pôles d'activités : l'accueil des publics, la gestion des collections, la médiation culturelle.

Lorsque nous prétendions plus haut que cette stratégie tendait aujourd'hui à se stabiliser, l'année 2010 sera principalement consacrée à consolider l'existant. Cela pourrait paraître statique, il n'en est rien, c'est le signe que cette stratégie nous a fourni matière à envisager plus sereinement les années qui viennent dans nos trois pôles d'activité. Le terrain est prêt, il s'agit maintenant de bien prendre le temps de le cultiver. Agir en profondeur tout en poursuivant notre réflexion à l'écoute du monde qui bouge autour de nous, en restant vigilants, flexibles, agiles et réactifs.

Transversalité

Il s'agit du point d'appui de cette stratégie. Comme pour la plupart des organisations, l'activité des BM repose sur une structure hiérarchique classique. On en trouve l'organigramme sur notre site web <http://www.ville-ge.ch/bmu/bibliotheques/pdf/organigramme_principe.pdf>. Cette organisation s'est construite autour des activités habituelles d'un réseau de bibliothèques de lecture publique : acquérir des documents, les traiter, les mettre à disposition et accueillir le public. Il ne s'agissait donc pas de bouleverser ce modèle qui continue à répondre à nos missions fondamentales. La formalisation des activités et le développement de projets sur le réseau, nécessaires à l'évolution, ont toutefois appelé à plus de transversalité entre les services. Celle-ci a été suscitée par l'introduction de deux unités « hors hiérarchie » : un Service des manifestations culturelles et une Cellule études et projets. Le premier, composé de deux collaborateurs, coordonne et programme animations et événements. Il se charge aussi des partenariats socioculturels et de la communication.

La seconde, composée de trois collaborateurs, est chargée de la coordination pour les pôles de gestion des collections et de l'accueil des publics ainsi que de la veille, des études et enquêtes.

Pour la gestion des collections, l'introduction de la transversalité s'est jouée à deux niveaux. Un groupe de pilotage constitué des bibliothécaires responsables se charge de la coordination et notamment de la rédaction d'une *Charte des collections*. Les bibliothécaires, eux, sont impliqués dans des « groupes de sélection », répartis entre les grands domaines de la connaissance. Ils sont chargés de la cohérence des collections sur l'ensemble du réseau. A l'heure actuelle, la quasi-totalité des bibliothécaires des espaces adultes sont impliqués dans ce projet.

La formalisation de l'accueil des publics fonctionne sur un groupe plus restreint qui implique des collaborateurs de tous les espaces des BM. Il se livre à un travail de standardisation des processus liés au prêt. Nous visons ainsi une forme de gestion par la qualité, sans toutefois aller jusqu'aux certifications de type ISO 9000.

Ce groupe a aussi travaillé sur la rédaction de la *Charte d'accueil* des BM (Python, 2008), qui constitue désormais l'un des documents fondamentaux sur lesquels repose notre action. La charte qui peut être consultée sur notre site web <<http://www.ville-ge.ch/bmu/bibliotheques/charte-accueil.html>> est le résultat d'un travail de tous les collaborateurs des BM sur les valeurs et les objectifs de l'institution.

Formation

De la société de l'information à la société du savoir, il semble n'y avoir qu'un pas : « Du bibliobus au grand complexe architectural contemporain, la bibliothèque restera un pilier de la circulation sociale des savoirs et un facteur de vitalité pour les réseaux d'apprentissage. N'est-elle pas, avec ses fonctions

cognitives et évolutives, le paradigme de l'organisation apprenante ? » (Bindé, 2005, p. 68)

Franchir ce pas, pour les bibliothèques, participera probablement de leur évolution. Toutefois, le simple positionnement comme lieu de savoirs ne suffira pas, à notre avis. Cela implique qu'elles se positionnent elles-mêmes sur la question de la formation.

Notre propos ici n'est pas de prétendre que chaque bibliothèque doit se substituer aux institutions dont c'est la mission. Le CFC et le système HES ainsi que l'action des associations professionnelles assurent une formation initiale et continue de qualité. Il s'agit d'apporter une réponse à la question que nous pose le rapport de l'UNESCO, de savoir ce qui constitue notre *apprentissage organisationnel*.

Le travail dans des groupes transversaux constitue un premier élément de réponse. Même s'ils ne développent pas en permanence de nouveaux projets, ces groupes s'articulent autour d'objectifs communs. Ils les évaluent, proposent des ajustements. Comme nous l'avons relevé, ils participent d'une gestion de la qualité.

La création d'une dynamique de partage de savoirs et d'expériences, ainsi que d'une « culture de l'expérimentation » représente un second élément de réponse. Bien entendu, la bibliothèque ne peut passer son temps à tester, elle doit en priorité assurer le service aux publics. Il s'agit donc aussi de l'un des rôles de la Cellule études et projets que de proposer expérimentations et nouveaux savoirs en lien avec notre activité. Ce service a donc mis en place des ateliers, qui représentent des moments privilégiés d'échange autour des projets, des lieux de partage d'informations issues de la veille. Ce modèle est souple, les ateliers durent entre une heure trente et une journée.

Mise en valeur des compétences et des services à valeur ajoutée

C'est finalement la question de la médiation culturelle qui nous semble centrale dans l'évolution de nos bibliothèques, car c'est dans ce domaine que se développent les nouvelles compétences. Un récent inventaire de nos activités et services nous a placés devant un vaste tableau de propositions construites au fil du temps grâce à l'initiative des bibliothécaires.

Il existe donc un espace situé entre les manifestations culturelles et le « prêt » dans lequel les bibliothécaires se réapproprient la relation à l'utilisateur et la dynamique de mise en valeur des collections. Cet espace comprend de nombreux axes de travail : des accueils de classes et de groupes spécifiques, des bibliographies commentées – les « coups de cœur », sous forme papier ou électronique – des ateliers, des groupes de lecture, des formations. Bref tout ce qui, au-delà des animations classiques, expositions, conférences, rencontres d'auteurs, fait la vie de la bibliothèque ou, pour adopter un discours plus managérial, les services à forte valeur ajoutée.

Ainsi, un travail a été mené récemment aux BM sur la question de la formation des usagers. La Cellule étude et projet et le Service des manifestations Enssib <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-21206> (consulté le 21.10.2009)

culturelles ont effectué un travail préalable de documentation et de « réseautage », notamment en participant au réseau suisse E-inclusion <<http://www.bakom.admin.ch/themen/infosociety/02030/02035/index.html?lang=fr>>. Cela nous a amenés à proposer la mise en place d'une salle de formation aux TIC sur le réseau.

Deux étudiantes ont ensuite été mandatées pour réaliser une étude (Montandon & Vittori, 2009), le projet a été présenté en ateliers, puis finalement un groupe de travail transversal a été créé qui va maintenant travailler sur un programme de formation des usagers à l'utilisation de la bibliothèque et des TIC, l'animer puis l'évaluer. Une formation spécifique de *formateur occasionnel* est organisée pour les membres de ce groupe. Il s'agit là d'une phase de projet étalée sur deux ans qui représente une tentative de mise en œuvre de *l'organisation apprenante*.

Conclusion

Nos groupes transversaux tendent donc à faciliter l'acquisition de nouvelles compétences et à les mettre en valeur. La gestion des collections nous mène vers l'analyse et la mise en valeur des contenus. L'accueil des publics nous permet de mettre en avant des compétences liées à la relation de service tandis que la médiation culturelle nous amène à affiner la question de la transmission de nos contenus et services. Les aspects techniques du métier, le catalogage et l'indexation par exemple, s'ils ne perdent pas leur importance, apparaissent moins fondamentaux. Le bibliothécaire se forge une nouvelle place, plus exposée certes, face au public et aux autorités, mais, à terme certainement mieux reconnue.

Nos trois pôles d'activités possèdent ainsi au minimum un objectif commun, celui de nous rapprocher toujours plus de nos publics. Car ce n'est finalement pas seulement à nous, bibliothécaires, de décider de ce que sera la bibliothèque de demain. C'est avec nos usagers, et même avec nos non usagers que nous devons la bâtir. Pour nous, cela se traduit notamment dans les enquêtes que nous avons pu conduire, en collaboration avec la HEG, par le souhait d'une bibliothèque plus ouverte, qui sort de ses murs, qui multiplie les partenariats, d'une *bibliothèque troisième lieu* (Servet, 2008). La transformation de nos bibliothèques en locaux plus polyvalents, avec des espaces de travail en groupe, des espaces de formation mais aussi de détente n'est pas une mince affaire. Toutefois, être conscients de nos évolutions en terme d'activités et de services, nous montrer confiants dans nos nouvelles compétences représente un socle indispensable sur lequel bâtir notre évolution.

Isabelle Ruepp, directrice
Florent Dufaux, adjoint scientifique

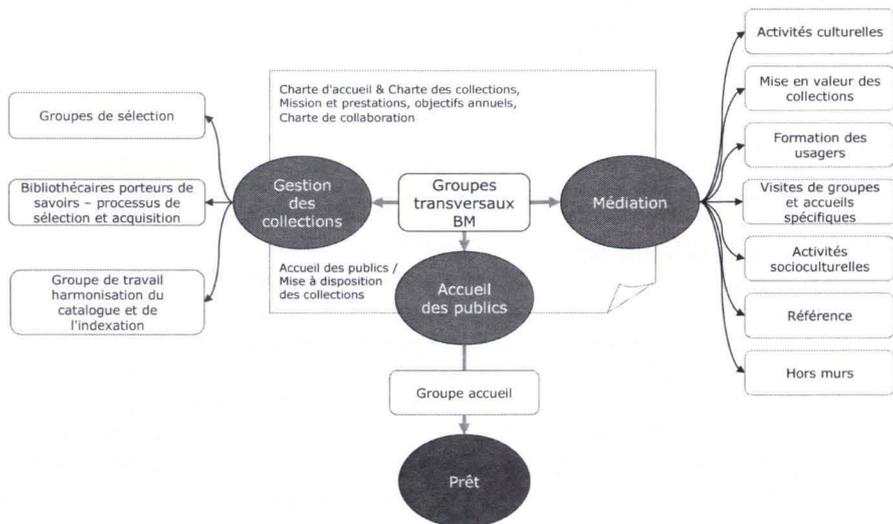


Schéma général de groupes transversaux aux BM.

Une version plus détaillée sera prochainement mise à disposition sur notre blog <<http://veillebm.wordpress.com/>>

Bindé, Jérôme (dir.) (2005). *Vers les sociétés du savoir* [en ligne]. Paris, UNESCO (Rapports mondiaux de l'UNESCO) <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001419/141907f.pdf> (consulté le 20.10.2009)

Montandon, Laure & Vittori, Jennifer (2009). *Formation en bibliothèque : les nouvelles compétences nécessaires pour les bibliothécaires et les nouveaux besoins des usagers*. Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES, Haute école de gestion de Genève.

Python, Marie-Aude (2008). Charte d'accueil des Bibliothèques municipales de la Ville de Genève [en ligne]. Hors-texte, 86 (Juin 2008). p. 7-9. http://www.ville-ge.ch/bmu/savoirs/pdf/Publications_Articles_Charte%20accueil%20BM.pdf (consulté le 21.10.2009)

Servet, Mathilde (2009). *Les bibliothèques troisième lieu* [en ligne]. Mémoire d'étude en vue de l'obtention du Diplôme de conservateur des bibliothèques,

CATALOGUE DU FONDS DE VAUDEVILLES ET DE MELODRAMES DE LA BIBLIOTHEQUE MUSICALE DE LA VILLE DE GENEVE

Le Gamin de Paris, Don César de Bazan, Une femme qui se jette par la fenêtre !
Ces titres ne vous disent rien ? Ce sont pourtant les titres-phares des vaudevilles
joués au XIX^e siècle au Théâtre des Bastions¹.

Ancien Théâtre et bibliothèque musicale

La bibliothèque musicale de la Ville de Genève, un des sites de la BGE, dévoile depuis peu une partie de ses collections patrimoniales. En effet, dans les locaux de la bibliothèque, sise au 1^{er} étage de la Maison des arts du Grütli, sont conservés tous les documents ayant appartenu au "Théâtre de Neuve". Avant de nous parvenir, cette collection a pourtant subi bon nombre de péripéties (de nombreux déménagements et un incendie²). Restés longtemps sur les rayonnages sans traitement particulier, une partie de ces documents est aujourd'hui inventoriée.

Le fonds de musique de vaudevilles de la Bibliothèque musicale, constitué de 724 pièces, est issu de cette collection. Il est représentatif de par son nombre et de par son homogénéité : chaque pièce est composée d'un « répétiteur » et de parties instrumentales.

Qu'est-ce qu'un vaudeville ?

Le genre du vaudeville, le plus souvent défini comme une comédie entrecoupée d'airs connus ou de chansons, connaît son apogée dans les premières décennies du XIX^e siècle. Ce genre florissant plus largement entre les années 1780 et 1860 côtoie au répertoire la musique dite « sérieuse ». La lecture des programmes de l'époque nous apprend que plusieurs oeuvres étaient jouées dans une même soirée : vaudevilles et opéras ou opéras-comiques pouvaient se succéder sur scène avec succès.

De plus, vaudevilles et opéras-comiques sont liés, car le premier réutilise des airs du second. Prenons un exemple. Nous possédons le vaudeville « Les Vieux péchés »³, joué de nombreuses fois dans les années 1840 au Théâtre de Neuve. On trouve à la fin de ce vaudeville un air de l'opéra-comique Zampa⁴ dont les paroles seules ont été modifiées. Zampa ou la Fiancée de marbre, opéra-comique de Hérold est à l'époque une œuvre connue de tous, joué plusieurs fois dans une saison. Le public, connaisseur, savait apprécier de telles reprises !

Catalogue en ligne et mise en valeur des vaudevilles

Aujourd'hui, le catalogue de musiques de vaudevilles et mélodrames de la bibliothèque peut être consulté en ligne⁵. Il constitue une mise en valeur importante de ce répertoire.

Dans un premier temps, le catalogue réalisé par Laurent Schmitt, musicologue, est le résultat d'un travail considérable : identification des musiques manuscrites, recherche des librettistes, inventaire des parties instrumentales, répertoire des lieux, recensement des anciens propriétaires.

Dans un second temps, le catalogue s'est enrichi grâce au dépouillement des programmes et périodiques de l'époque tels *Les Coulisses* ou *l'Echo du Théâtre*, liés à l'activité du Théâtre.

Le catalogue permet à présent de reconstituer un pan de la vie musicale genevoise qui s'étend, entre 1834 et 1882, sur quarante-deux saisons musicales. On y apprend que sur les quelque sept cents vaudevilles et mélodrames du catalogue, environ trois cents vaudevilles différents ont été représentés à Genève. Certaines pièces ont été composées exclusivement pour le public genevois : "*Par-ci par-là, revue genevoise*" ou encore "*Les libertins de Genève*". D'autres furent de francs succès à Genève, parallèlement aux succès parisiens.

Le catalogue recense les vaudevilles dans un classement alphabétique au titre, l'index des titres permettant les renvois des sous-titres, très nombreux pour les vaudevilles. Les autres index donnent des accès par saisons, par librettistes, par tampons (présents sur le document) ou encore par possesseurs.

Cette mise en valeur offre d'une part la possibilité d'aborder d'autres recherches de types musicologique ou socio-historique sur l'art du spectacle. D'autre part, les partitions inventoriées et les documents d'archives annexes conservés à la bibliothèque, tels que les livrets des vaudevilles, donneront peut-être aux musiciens l'envie de recréer l'une de ces pièces ou aux comédiens de s'amuser !

Pour conclure, le journaliste de *l'Echo du Théâtre* en 1838 parle au nom du public auprès de Monsieur Pépin, directeur du Théâtre :

« De grâce M. Pépin, ne nous mettez plus dans la position de bailler ou siffler ; nous sommes, nous vous l'affirmons, dans les meilleures dispositions pour applaudir ; il ne nous manque que l'occasion.

*Du spirituel et du gracieux voilà, non ce qui nous advient, mais ce qu'il nous faut : de jolis opéras comiques assaisonnés de **jolis vaudevilles**, voilà de quoi maintenir une salle en bonne humeur ».*⁶

Si un vaudeville est recréé, cela se vérifiera, peut-être, sur une scène genevoise prochainement !

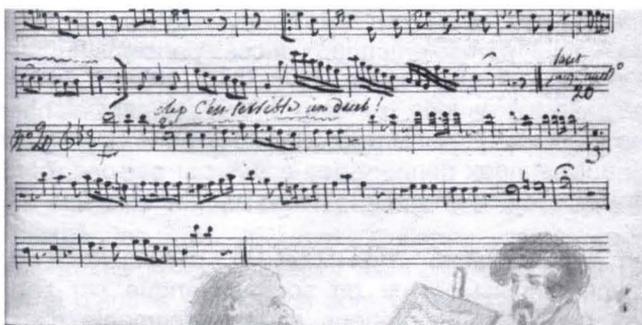
Muriel Hermenjat

catalogue en ligne

<http://www.ville-ge.ch/bge/bmus/vaudevilles/>

bibliothèque

<http://www.ville-ge.ch/bge/bmus/>



\\galileo\BGE3\mus\Vaudevilles\dessins

RT 220ii Le mariage de raison

¹ Appelé aussi Théâtre de Neuve, et situé à l'entrée du Parc des Bastions, il fut inauguré en 1783. Témoin d'une large part de la vie musicale genevoise au XIXe, il cessa ses activités en 1879 après l'ouverture du Grand Théâtre actuel

² Celui du Grand Théâtre en 1951

³ Cote RT 57

⁴ Chœur de Zampa « Au plaisir, à la folie »

⁵ <http://www.ville-ge.ch/bge/bmus/vaudevilles/>

⁶ Echo du Théâtre, 30 octobre 1838



ALLO BIBLIO ECHOS



25.000^e EMPRUNT !

Une Britannique vient de battre ce qui constitue sans doute un record.

Louise Brown vient d'emprunter son 25.000^e volume à la bibliothèque de Stranraer, au sud-ouest de l'Ecosse.

Louise Brown n'a pas commencé à fréquenter l'établissement particulièrement juvénile. Elle n'y va que depuis 1946. Notre amie avait à cette époque 28 ans. «Mais j'ai commencé à dévorer des bouquins à cinq ans», explique la dame, après avoir sans doute refermé le volume qu'elle tenait à la main. «Je n'ai jamais arrêté depuis», poursuit l'Anglaise. «Je suis une vraie bonne lectrice. J'aime, en fait, tout ce qui me tombe entre les mains.»

Cette alerte retraitée constitue aussi une bonne cliente pour les bibliothécaires de Stranraer. Elle rend toujours les volumes qu'elle a empruntés, et en plus dans les temps requis. Il faut dire qu'au rythme où elle consomme, on imagine mal comment elle prendrait du retard. «Nous attendons avec impatience ses visites hebdomadaires.» Notez qu'avec beaucoup de dévoreuses comme ça, ces employés n'en seraient pas moins surchargés de travail.

L'équipe vise donc aujourd'hui à faire entrer sa meilleure cliente chez Guinness. «Il nous semble difficile de croire qu'une autre personne puisse avoir emprunté autant de livres qu'elle.» Des éditions toujours plus difficiles à trouver. En raison de problèmes de vue, Louise Brown doit maintenant se contenter de publications où les caractères ne soient pas trop petits. Décidément, Louise fait tout en grand !

*Extrait d'un article d'Etienne Dumont,
Les quotidiennes, 13.08.2009*

SATISFAIT OU REMBOURSE

Le marché du livre est contraint à constamment innover dans ses techniques de vente. Ainsi, les Editions 10/18 ont lancé en mars un coffret de trois romans avec l'offre «Satisfait ou remboursé». C'est un succès : sur les 10 000 exemplaires

distribués, seuls 500 lecteurs ont réclamé un remboursement, signale l'hebdomadaire «Courrier international». Cette stratégie commerciale séduit également Virgin Mégastore qui vend le dernier roman de Samuel Benchérit avec le bandeau «Satisfait ou remboursé».

20 minutes, 8.09.2009, p. 13

SCENARII

De nombreux scénarii ne deviennent jamais des films. Il est parfois dommage que le public n'ait pas accès à ces œuvres, fruit de plusieurs années de travail d'écriture.

C'est pourquoi, à la rentrée 2010, Timée-Éditions projette de lancer la collection «scénaroman» (contraction de scénario et de roman).

«C'est un nouveau genre, entre le scénario de cinéma et le roman : le scénario romancé est illustré par le story-board», explique la promotrice du projet mené en collaboration avec le site «scenaroman.com». Ce dernier invite les scénaristes et les romanciers à lui adresser un résumé de leur œuvre en vue d'une publication.

«Il ne s'agit pas d'édition à compte d'auteur, confie le scénariste à l'origine de l'idée. Le concept est novateur mais il séduit de nombreux auteurs, car une publication sur papier par un vrai éditeur donne une visibilité à leur travail, qui peut aussi donner envie à un producteur de faire un film».

«Nous ciblons le public des 15 à 25 ans. Lors d'un test dans une classe de lycée, à Paris, les retours ont été très positifs: les lycéens avaient l'impression d'avoir lu un roman et d'avoir vu un film».

20 minutes, 8.09.2009, p. 17

TINTIN ET LE POLITIQUEMENT CORRECT

Une polémique sévit à New York autour du retrait en 2007, par la Bibliothèque publique de Brooklyn, de l'album «Tintin au Congo».

La bande dessinée, accusée de racisme de manière récurrente, reste toutefois consultable sur rendez-vous.

Après la parution récente dans la presse de plusieurs articles critiquant cette «atteinte à la liberté d'expression», la Bibliothèque a publié un communiqué. Elle

souligne que la décision prise il y a deux ans n'était «pas assimilable à une censure», mais visait «à protéger cet ouvrage rare» aux Etats-Unis.

L'Union des libertés civiles de New York (NYCLU) s'est jointe au concert soudain de critiques. «La réponse à un texte jugé offensant doit être *encore plus d'expression*», a estimé la directrice de NYCLU.

«Pendant un certain temps, notre exemplaire était le seul disponible dans une bibliothèque publique de New York. Nous avons jugé indispensable de le protéger», a rétorqué le porte-parole de la bibliothèque de Brooklyn.

Il y a deux ans également, la chaîne de librairies Borders qui distribue l'album aux Etats-Unis avait annoncé une mesure similaire. Elle était motivée par les accusations de racisme à l'encontre de l'ouvrage.

En France, un ressortissant Congolais a porté plainte et demandé l'interdiction de l'ouvrage. Sa première plainte déposée en 2007 en Belgique était restée lettre morte.

ATS 2.09.2009

SCULPTURE DE LIVRES

Comédien de formation, Christophe Nançoz est aussi artiste plasticien autodidacte. Actuellement son travail se porte sur la sculpture de livres.

Ses créations ont été présentées à la dernière Fête du livre de Saint-Pierre-de-Clages et sont à voir en ligne.

www.nancoz.jepeins.com

UNE AIRE DE LIBERTE A LA BCU DE LAUSANNE

Depuis 1978, Michel Moret est à la tête des Editions de l'Aire. Avec un catalogue qui se monte aujourd'hui à plus d'un millier de titres, la littérature romande y est à l'honneur.

L'exposition « *Une Aire de liberté* » qui se tient à la BCU de Lausanne est illustrée par des documents inédits tels les carnets de Jacques Mercanton, le journal de Monique Saint-Hélière ou les contes manuscrits de Corinne Desarzens.

*Palais de Rumine, Place de la Riponne
8 octobre 2009 – 31 janvier 2010*

COHABITATION

Ont-ils peur de mourir dans leur sommeil, ensevelis sous l'écroulement de leur bibliothèque ? Classent-ils les volumes par thème, langue, auteur, date de parution, format ou selon un autre critère d'eux seuls connu ? Peut-on faire voisiner sur une étagère deux auteurs irrémédiablement brouillés dans la vie ? Autant de graves questions qui se posent à cette espèce rare : les « bibliomanes ». Les amis des textes qui, outre la passion de posséder les livres, ont celle de les lire. Ce petit traité sur l'art de vivre avec trop de livres devrait les aider à résoudre biens des problèmes.

*Bonnet, Jacques. – Des bibliothèques pleines de fantômes
Paris : Denoël, 2008*

SCANDALES LITTÉRAIRES

Plagiat, négritude, grand prix refusé ou spolié, canular, etc. Les coulisses du monde littéraire sont parcourues dans cet essai savoureux, truffé d'anecdotes.

*Julliard, Claire. – Les scandales littéraires
Paris : J'ai lu, 2009 (Librio)*

PRIX ROMAND EN BIBLIOTHECONOMIE 2009

Christophe Bezençon est l'heureux lauréat du dernier Prix romand en bibliothéconomie attribué par l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD), le Groupe régional des bibliothécaires vaudois (GRBV) et le Groupement valaisan des bibliothèques (GVB).

Son travail de diplôme est intitulé « Évaluation des bibliothèques HES, sélection et définition d'indicateurs de performance et de qualité ».

NOUVELLES TECHNOLOGIES, NOUVEAUX CERVEAUX

Nos cerveaux ont évolué et développé des capacités adaptées à l'écrit sur papier au long de décennies de pratique de la lecture.

Or, l'arrivée de nouvelles technologies : ordinateurs, e-books, internet et autres induit une modification du fonctionnement de notre cerveau lorsque nous lisons.

Il semble que la lecture sur un écran change profondément notre façon de lire à l'instar de l'introduction des blancs entre les mots qui avaient complètement modifié les habitudes de lecture au 15^e siècle.

Nous sommes passé d'une lecture linéaire du début à la fin d'un texte à une lecture, fractionnée en différents niveaux, dans laquelle l'image et le texte sont équivalents et complémentaires.

Sciences et vie, no 1104 septembre 2009, p. 45-57

PARTOUT PAREIL !

Selon le vieil adage, qui veut que les problèmes soient partout pareils, un article d'un quotidien tunisien dénonce le manque de respect des usagers des bibliothèques locales.

Dans un pays où de coûteux efforts sont faits pour moderniser l'accès au savoir, les responsables de bibliothèque déplorent les actes de vandalisme des « criminels culturels ».

Le plus triste est de constater que de nombreuses déprédations sont le fait d'étudiants ou de membres du corps enseignant : pages arrachées, fiches des fichiers manuels enlevées ou livres jamais restitués.

« L'égoïsme de certains utilisateurs est l'ennemi principal des bibliothèques publiques » s'insurge le journaliste.

Une partie de la résolution du problème passerait par une modernisation des équipements et bien sûr par l'informatisation des services du prêt et du catalogue.

Le Temps (Tunis), 31 juillet 2009

ENTRE DEUX VAGUES ENTRE DEUX VAGUES DEUX VAGUES

MR PRESIDENT ET L'ACCES A L'INFORMATION

Le Président Obama n'a pas oublié les promesses du sénateur qu'il a été.

Le plus officiellement du monde, par proclamation revêtue du sceau de l'Union, Barack Obama a désigné le mois d'octobre "mois de sensibilisation à la maîtrise de l'information".

Le texte, qui développe des arguments qui méritent qu'on s'y attarde, est disponible sur le site internet de la Maison-Blanche

http://www.whitehouse.gov/assets/documents/2009literacy_prc_rel.pdf



e-BOOKS ET FREQUENTATION DES BIBLIOTHEQUES

Selon le « Department of Culture, Media and Sport », les bibliothèques anglaises ont passé de 302 millions de visites annuelles à 280 millions durant ces dix dernières années.

Ce déclin semble enrayé depuis que certaines d'entre-elles offrent de télécharger des collections pour e-books. Le public est conquis et la statistique de fréquentation remonte de manière significative.

Il n'est pas rare que les bibliothèques reçoivent des emails de personnes résidant à l'autre bout du pays demandant à être inscrits comme lecteur virtuel afin de pouvoir télécharger les textes en ligne.

Le téléchargement de texte permet d'éviter les rappels et les amendes. Les textes sont disponibles 14 jours sur l'e-book du lecteur puis s'effacent automatiquement.

Aujourd'hui, le lecteur doit disposer de son propre appareil e-book mais quelques bibliothèques réfléchissent à prêter des terminaux e-books.

The Telegraph, 26 October 2009

HYPERLIVRE

Les éditions Robert Laffont ont présenté en septembre dernier le premier « hyperlivre ».

« Le sens des choses » reprend par écrit 32 entretiens de l'émission homonyme de France Culture. Les textes sont complétés de « flashcodes » ou « QR codes » soit 83 codes-barres qui renvoient à des contenus en ligne : sons, images, vidéos, textes, un peu comme des notes en bas de pages.

En fin de chapitre, un « flashcode » permet d'interagir en renvoyant vers un forum.

Chaque clic est facturé auprès de l'opérateur Orange, partenaire de l'expérience. Les éditions Robert Laffont ont limité cette expérience, accessible seulement en France, à six mois. Dès février 2010, les flashcodes ne seront plus actifs.

Attali, Jacques. – Le sens des choses. – Paris : R. Laffont, 2009

En Suisse, « La métamorphose des objets » du chercheur à l'EPFL Frédéric Kaplan est parue en octobre.

Le livre est aussi le premier livre augmenté par ses lecteurs : à chaque page du livre physique correspond une page web qui peut contenir des vidéos, des photos, des commentaires proposés par l'auteur ou par les lecteurs du livre. Chaque page devient un espace de discussion et le livre lui-même se façonne au fur et à mesure des interventions.

Kaplan, Frédéric. - La métamorphose des objets. – Limoges : FYP, 2009

VIDEO ET PROMOTION

À l'occasion du lancement du livre « Introduction aux sciences de l'information », l'Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal a donné la parole au doyen de la Faculté des arts et des sciences, ainsi qu'à cinq professionnels de l'information dont Yvonne de Grandbois, professeure au Département d'information documentaire de HEG-ID.

Les intervenants sont filmés en une courte vidéo de promotion du livre.

<http://vimeo.com/7075958>

Introduction aux sciences de l'information. – Montréal : PUM, 2009

LES LISEUSES

Annoncé dans cette rubrique en 2007 (H.T. no 83), Kindle débarque en Europe. Il propose un accès gratuit sans fil à la librairie digitale d'Amazon via les réseaux de téléphonie mobile mais avec une réserve importante : les livres disponibles sont tous en anglais.

Lancé il y a deux ans aux Etats-Unis, le Kindle connaît un succès honorable mais n'a pas provoqué de raz de marée des ventes. La vente des livres numérisés ne pèse que 1% du chiffre d'affaire des éditeurs anglo-saxons.

Le coût élevé du terminal Kindle constitue également un frein à sa progression. Selon une étude publiée par Forrester, « le marché des « liseuses » ne deviendra un marché de masse qu'en dessous de 50 dollars par terminal ». Prix actuellement impossible à offrir : la technologie du terminal revient à environ 60 dollars.

De plus, la concurrence des smartphones s'annonce redoutable. Ainsi Casterman a préféré passer un accord avec Apple et sa librairie Mobilire pour mettre en ligne 30 bandes dessinées sur l'iPhone.

De fait, les géants américains de l'Internet ont fait du livre numérisé un de leurs axes stratégiques. Amazon avec Kindle mais aussi Google qui a numérisé près de 2 millions d'ouvrages et lancera en 2010 sa librairie digitale Google Editions avec 500.000 titres disponibles.

Apple envisage également de mettre sur le marché une « liseuse » l'année prochaine.

Face à cette déferlante, les éditeurs français cherchent à se protéger en se regroupant autour de la plate-forme des livres numériques « Numilog ».

A ce jour, ils ont refusé de passer des accords de peur que le prix des livres ne soit plus protégé. Ils redoutent le « syndrome iTunes » qui a obligé les éditeurs de musique à aligner leurs prix sur ceux du commerce électronique.

Ainsi Kindle ne dispose d'aucun contenu en français.

Le Monde, 7 septembre et 17 octobre 2009

FAST FLIP

Google lance un nouveau service de consultation de la presse en ligne : Fast Flip.

Disponible pour le moment sur le Google Labs, Fast Flip est présenté comme un service permettant de feuilleter, à la façon d'un journal papier, les articles publiés sur les sites Internet d'une trentaine de ses journaux partenaires.

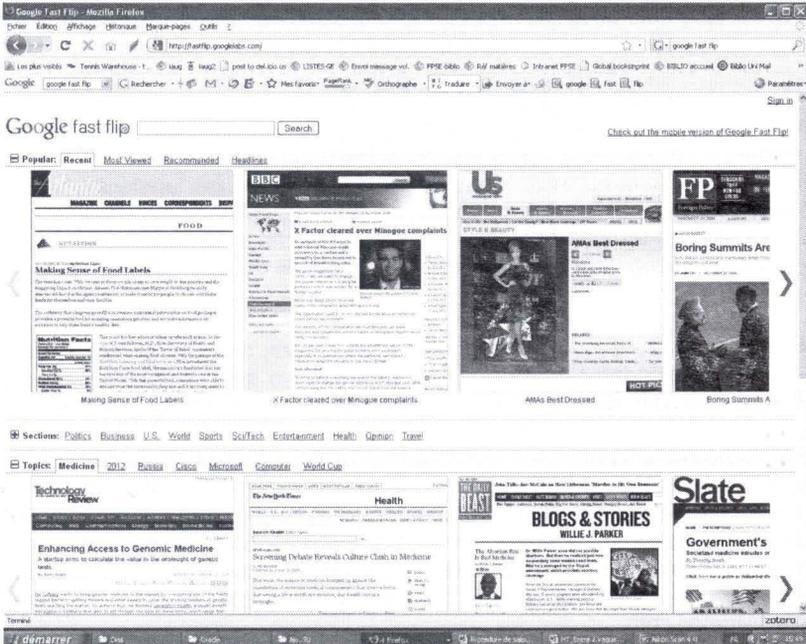
Parmi les articles consultables sur Fast Flip figurent les versions anglaises de Elle et Marie Claire, le New York Times, le Washington Post ou encore la BBC et Cosmopolitan.

Fast Flip permet de lire la première page d'un article.

La page d'accueil affiche des vignettes des articles. Les contenus de cette page sont organisés sur quatre niveaux : popularité, sections (sport, loisir, voyage...), sujets (des mots clés) et sources.

Si l'internaute souhaite accéder à plus d'informations, il est alors redirigé vers le site du groupe de presse. Sans produire de contenu, Google peut ainsi générer des recettes publicitaires grâce à la consultation des pages de Fast Flip.

Le moteur de recherche s'engage toutefois en contrepartie à partager les revenus publicitaires ainsi engrangés mais la part allouée aux éditeurs de contenus n'a pas été précisée.



<http://fastflip.googlelabs.com/>

ANNONCES

Soutien financier

Le comité tient à rappeler aux membres de l'AGBD qu'ils peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'association pour leur inscription à des cours de **formation continue** en bibliothéconomie ou leur participation à des **congrès** professionnels en Suisse ou à l'étranger.

Nul règlement ne vient freiner vos demandes ! C'est le comité qui décide en son âme et conscience de soulager partiellement ou totalement – en fonction de la somme demandée – le fardeau financier de vos demandes.

Les collègues intéressés sont invités à prendre contact avec l'un des membres du comité.

AGBD, Case postale 3494, 1211 Genève 3 comite@agbd.ch 022 418 51 77



Recherche d'un hébergement parmi les professionnels de l'information

Dans le cadre de la Conférence européenne sur l'archivage digitale (ECA 2010) qui se déroulera à Genève du 28 au 30 avril 2010, un groupe d'étudiantes de la Haute école de gestion est à la recherche de personnes prêtes à héberger gratuitement des participants à la conférence. La durée d'hébergement sera bien entendu définie selon vos disponibilités. Si vous avez la possibilité de répondre à cet appel ou simplement des questions, merci d'écrire un message à l'adresse suivante : ecasleep@gmail.com.

HORS-TEXTE

est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr. 25.- l'an (ccp 12-20457-3)

ADRESSE DU SITE AGBD SUR LE WEB: <http://www.agbd.ch>

LE COMITE DE REDACTION

est composé de: Elisabeth Bernardi, Marie-Pierre Flotron, Eric Monnier, Malou Noetzlin, Danièle Tosi

ADRESSE

Rédaction de HORS-TEXTE / A.G.B.D.

Case postale 3494

CH - 1211 Genève 3

Concours no. 4 : où est-ce ?



Indices : capitale d'un fruit de saison du Massif des Maures. Albert Béguin y passa dans les années 30

Réponse à : eric.monnier@edu.ge.ch

ATTENTION

délai de remise pour le prochain numéro

5 mars 2010

Afin de pouvoir vous envoyer HORS-TEXTE comme prévu, nous vous demandons de respecter ce délai. Merci d'avance!

SOMMAIRE



1979

2009

<i>Ce qu'ils ont dit</i>	2
<i>Editorial</i>	3
<i>Le billet du président</i>	4
<i>Volumen</i>	6
<i>Y a-t-il des BUGs à l'Université de Genève</i>	7
<i>Et si on parlait de passion</i>	11
<i>Les trente glorieuses de la formation</i>	13
<i>Changement ou évolution : le cas des BM à Genève</i>	25
<i>Catalogue du fonds de vaudevilles et de mélodrames de la Bibliothèque musicale de la Ville de Genève</i>	30
<i>Allo Biblio Echos</i>	33
<i>Entre deux vagues</i>	38
<i>Annonces</i>	42

